

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**Union Bancaire Pour Le Commerce et l'Industrie –UBCI -**

Siège social :139, avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mai 2006. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes **AMC Ernst & Young**.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	23 825	22 948
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	152 116	78 344
Créances sur la clientèle	3	945 189	864 414
Portefeuille-titres commercial	4	29 215	57 178
Portefeuille d'investissement	5	45 896	40 372
Titres mis en équivalence	6	1 869	6 298
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	37 566	30 931
Actifs d'impôts différés	8	4 537	4 490
Autres actifs	9	29 009	27 858
TOTAL ACTIFS		1 269 222	1 132 833
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	72 716	94 648
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	862 246	711 867
Emprunts et Ressources spéciales	12	121 445	117 858
Passifs d'impôts différés		-	-
Autres passifs	13	45 575	40 298
TOTAL PASSIFS		1 101 982	964 671
INTERETS MINORITAIRES		10 129	10 537
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	50 000
Réserves consolidées et assimilées		99 138	95 811
Autres capitaux propres		39	72
Actions propres		-	(928)
Résultat de l'exercice		7 934	12 670
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	157 111	157 625
TOTAL PASSIFS, INTERETS INORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 269 222	1 132 833

⁽¹⁾ Chiffres retraités suite à une Modification Comptable (Cf. 3.Modifications comptables)

⁽²⁾ Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. note 9 et 13)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	15	202 923	177 941
Crédits documentaires	16	83 272	90 054
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		286 195	267 995
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	80 573	73 700
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	492	584
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		81 065	74 284
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	19	396 729	235 148
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		396 729	235 148

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	20	67 329	62 561
Revenus des activités de leasing	21	7 220	7 458
Commissions (en produits)	22	18 139	17 050
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	7 929	6 788
Revenus du portefeuille d'investissement	24	2 546	1 499
Total des produits d'exploitation bancaire		103 163	95 356
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	25	28 188	24 356
Commissions encourues		1 625	1 249
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		147	224
Total des charges d'exploitation bancaire		29 960	25 829
PRODUIT NET BANCAIRE		73 203	69 527
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	26	(12 710)	(8 932)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(520)	(119)
Autres produits d'exploitation		1 761	1 903
Frais de personnel		(26 813)	(24 927)
Charges générales d'exploitation		(15 170)	(13 655)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 026)	(6 862)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 725	16 935
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		99	211
Dotation aux amortissements Goodwill		-	(45)
Amortissement Goodwill négatif		111	308
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires		(832)	(94)
Impôts sur les bénéfices	28	(2 469)	(3 870)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		8 634	13 445
Intérêts des minoritaires		(700)	(775)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		7 934	12 670
RESULTAT PAR ACTION		0,793	1,251

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2005
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		91 507	85 033
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(27 468)	(23 824)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		668	(700)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		290	153
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(92 344)	(58 764)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		101 089	18 016
Acquisition / Cession des titres de placement		30 067	(33 664)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(42 397)	(37 654)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		6 191	1 153
Impôts sur les sociétés		(5 768)	(863)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		15 875	42 308
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		77 710	(8 806)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		2 111	468
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(6 694)	(25 900)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(12 645)	(35 997)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(17 228)	(61 429)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		58 183	(18 895)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(11 544)	(6 081)
Dividendes versés		(9 673)	(7 920)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		36 966	(32 896)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		97 448	(103 131)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		4 857	107 988
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	102 305	4 857

⁽¹⁾ Chiffres retraités suite à une Modification Comptable (Cf. 3.Modifications comptables)

⁽²⁾ Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. note 20, 22 et 23)

GROUPE UBCI

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.3. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.2.3.4. Opérations de crédit-bail ou de leasing

Lorsque l'établissement est en position de preneur, les opérations de crédit-bail sont portées sous la rubrique « valeurs immobilisées » du bilan consolidé pour leur valeur brute nette des amortissements économiques.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation**2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements douteux ou actifs préoccupants (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UTL : Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents**2.3.1. Composition du portefeuille-titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2005 à 4 185. A cette date, un montant de 2 726 est déjà porté au passif du bilan dont 724 TND imputés sur l'exercice 2005. Le reliquat, soit 1 459 KDT sera imputé courant les exercices à venir sur une période de 4 ans.

2.8. Impôts sur les sociétés

Les sociétés du groupe UBCI sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, soit 35%.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables

3. Modifications Comptables

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, des corrections d'erreur ont été opérées au 31/12/2005 d'une manière rétrospective. L'impact des corrections a été comptabilisé en ajustement des capitaux propres d'ouverture. Les données comparatives au 31/12/2004 ont été retraitées.

Les corrections opérées sont dues à :

- une correction des écritures de répartition
- une correction de l'impôt différé
- et une modification des capitaux propres de la société UTL.

L'impact des corrections opérées est résumé dans le tableau suivant :

Rubrique des Etats financiers	Solde publié	Correction des erreurs de répartition (Cf 3.1)	Correction de l'impôt différé (Cf 3.2)	Modification des capitaux propres de la société UTL (Cf 3.3)	Solde retraité
Créances sur la clientèle	864 714			-300	864 414
Actifs d'impôts différés	3 302		1 188		4 490
Passifs d'impôts différés	26		-26		0
Intérêts des minoritaires dans les réserves	12 792	-3 306	342	-66	9 762
Intérêts des minoritaires dans le résultat	1 166	-311	-80		775
Réserves consolidées	91 515	3 306	1 224	-234	95 811
Impôt sur les bénéfices	3 518		352		3 870
Résultat de l'exercice	12 631	311	-272		12 670

3.1. Correction des écritures de répartition :

Au 31/12/2004, la répartition des capitaux propres et des résultats de certaines sociétés du groupe entre la part du groupe et la part des minoritaires comportait certaines anomalies.

Les différences de répartition ayant fait l'objet de correction rétrospective se présentent comme suit :

Rubrique	Solde publié	Solde retraité	Ecart
Réserves consolidés	91 515	94 821	3 306
Résultat consolidé	12 631	12 942	311
Total Groupe (1)	104 146	107 764	3 617
Intérêts des minoritaires dans les réserves	12 792	9 486	-3 306
Intérêts de minoritaires dans le résultat	1 166	855	-311
Total Minoritaires (2)	13 958	10 340	-3 617
Total (1) + (2)	118 104	118 104	0

3.2. Correction de l'impôt différé :

Des corrections ont été opérées sur les soldes d'actifs et de passifs d'impôt différé. Les retraitements opérés se présentent comme suit :

Rubrique	Solde publié	Solde retraité	Ecart
Actifs d'impôts différés	3 302	4 490	1 188
Passifs d'impôt différé	-26	0	26
Impôts sur les bénéficiaires (compte de résultat)	-3 518	-3 870	-352

L'impact des retraitements sur le résultat et les réserves et leurs répartitions entre groupe et minoritaires se présente comme suit :

Rubrique	Montant
Réserves consolidées	1 224
Intérêts des minoritaires dans les réserves	342
Résultat consolidé	-272
Intérêts de minoritaires dans le résultat	-80

L'augmentation de l'actif d'impôt est expliquée principalement par la prise en compte en 2005 avec un retraitement rétrospectif d'un actif d'impôt sur le stock de la réserve latente constaté par l'Union Tunisienne de Leasing (UTL) (différence entre l'amortissement financier et l'amortissement fiscal)

3.3. Modification des capitaux propres de la société UTL :

La situation nette de l'Union Tunisienne de Leasing (UTL) au 31/12/2004 a été modifiée après la publication des états financiers consolidés, en effet une provision à caractère de réserves pour 300 KDT qui faisait partie des capitaux propres de la société UTL a été affectée en tant que provision sur les créances à la clientèle.

L'impact de cet ajustement se présente comme suit :

Rubrique	Montant
Provision sur créances à la clientèle	300
Réserves consolidées	-234
Intérêts des minoritaires dans les réserves	-66

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	2005	2004	2005	2004
I / Sociétés consolidées par intégration globale				
Entreprises financières				
Etablissements financiers				
Union Tunisienne de Leasing (U.T.L)	84,24%	83,65%	78,74%	78,15%
Autres entreprises à caractère financier				
Union de Gestion Financière (U.G.F)	99,98%	99,98%	71,99%	71,99%
Asset Management	99,30%	99,30%	71,58%	71,58%
Global Invest SICAR (G.I.S)	77,12%	66,60%	69,95%	59,43%
Union Méditerranéenne de Finance (MED FINANCES SICAF)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
Entreprises non financières				
Promotion Immobilière				
Union immobilière (*)	99,98%	99,98%	83,98%	83,98%
II / Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Entreprises financières				
Autres entreprises à caractère financier				
U T P SICAF	41,74%	40,91%	37,49%	36,91%
ALYSSA SICAV (**)	0,00 %	0,03 %	0,00%	0,03%
HANNIBAL SICAV	7,41%	14,99%	7,41%	14,99%
SALAMBO SICAV	27,41 %	16,37 %	27,41%	16,37%
UNIVERS SICAV	10,82%	13,53%	10,82%	13,53%
Entreprises non financières				

(*) **Union Immobilière** : En application des dispositions transitoires de la norme comptable 35 qui prévoyait la consolidation par la méthode de mise en équivalence des filiales n'exerçant pas une activité financière, la société Union immobilière a été consolidée en 2003 et 2004 par la méthode de mise en équivalence. Selon la norme 35, ce principe est valable jusqu'au 31/12/2004. Etant donné que le groupe UBCI est toujours majoritaire de la société Union Immobilière, cette dernière a été consolidée par la méthode d'intégration globale en 2005

(**) **Alyssa SICAV** : L'UBCI ne détient plus de participation auprès de Alyssa SICAV ; la société se trouve ainsi en dehors du périmètre de consolidation en 2005

NOTES EXPLICATIVES

I - ACTIFS

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2005 un montant de 23 825 KDT contre 22 948 KDT au 31 décembre 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Caisse	8 756	7 760
Comptes ordinaires BCT	15 067	15 188
Chèques Postaux	2	-
	<u>23 825</u>	<u>22 948</u>

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2005 un montant de 152 116 KDT contre 78 344 KDT au 31 décembre 2004 et se présente comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Banque Centrale de Tunisie	99 537	42 211
Avoirs chez les correspondants	50 831	34 022
Organismes financiers spécialisés	1 500	2 016
Créances rattachées sur les établissements financiers	248	95
	<u>152 116</u>	<u>78 344</u>

Note 3 : Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2005 à un montant de 945 189 KDT contre 864 714 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	917 230	846 560
Comptes débiteurs de la clientèle		110 984	111 267
Leasing		57 037	51 587
Agios réservés		(20 640)	(22 130)
Provisions		(119 422)	(122 870) ⁽¹⁾
Total net		<u>945 189</u>	<u>864 414</u>

⁽¹⁾ Cf. 3.Modifications comptables

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Crédits accordés à la clientèle	720 580	640 643
Autres crédits à la clientèle	16 256	16 559
Créances douteuses	175 864	185 653
Créances rattachées	4 530	3 705
	<u>917 230</u>	<u>846 560</u>

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2005 un montant de 29 215 KDT contre 57 178 KDT au 31 décembre 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Titres de transaction	26 281	52 190
Titres de placement	2 822	4 817
Créances rattachés	128	239
Provision	(16)	(68)
	<u>29 215</u>	<u>57 178</u>

Note 5 : Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2005 à 45 896 KDT contre 40 372 KDT au 31 décembre 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Titres de participation	22 231	21 498
Titres d'investissement	25 543	20 568
Créances rattachés/ Titres d'investissement	1 406	1 094
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(3 284)	(2 788)
Total Net	45 896	40 372

Note 6 : Titres mis en équivalence :

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 1 869 KDT à la date du 31 décembre 2005 contre 6 298 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
ALYSSA SICAV	-	45
HANNIBAL SICAV	216	197
UNIVERS SICAV	156	140
SALAMMBO SICAV	268	277
U T P	1 229	1 180
Union Immobilière	-	4 459
	1 869	6 298

Note 7 : Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 37 566 KDT au 31 décembre 2005 contre 30 931 KDT au 31 décembre 2004 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Immobilisations corporelles	70 316	63 539
Immobilisations incorporelles	19 285	16 441
Immobilisations en cours	4 509	1 566
Immobilisations acquises par voie de leasing	185	185
Valeurs brutes en fin de période	94 295	81 731
Amortissements	(56 179)	(50 748)
Provisions pour dépréciation	(550)	(52)
Valeurs nettes en fin de période	37 566	30 931

Note 8 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 537 KDT au 31 décembre 2005 contre 4 490 KDT au 31 décembre 2004. Un retraitement du solde au 31/12/2004 a été constaté suite à la modification comptable opérée (Cf. 3.Modifications comptables)

Note 9: Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 29 009 KDT au 31 décembre 2005 contre 27 858 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Débiteurs divers	22 622	20 281
Comptes de régularisation	4 076	5 335
Comptes de Stock	45	6
Charges reportées	-	2
Siège, succursale et agences	12	-
Créances prises en charge par l'Etat	2 618	2 630
Provisions /autres actifs	(364)	(396) ⁽¹⁾
	29 009	27 858

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ». Ce reclassement porte sur des provisions (pour un montant de 396 KDT en 2004 et 364 KDT en 2005) constituées pour couvrir des éléments d'actifs. Ces provisions présentées jusqu'à l'exercice 2004 au niveau de la rubrique « autres passifs » ont été reclassées à partir de l'exercice 2005 en déduction des autres actifs.

II - PASSIFS**Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 72 716 KDT au 31 décembre 2005 contre 94 648 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	1 864	3 234
Banques d'investissement	26	-
Emprunts /marché interbancaire	69 996	91 096
Organismes financiers spécialisés	545	256
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	285	62
	<u>72 716</u>	<u>94 648</u>

Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 862 246 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 711 867 KDT au 31 décembre 2004. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes à vue	336 542	295 650
Comptes d'épargne	241 283	225 138
CAT/BC et autres produits financiers	184 463	138 655
Autres sommes dues à la clientèle	20 836	22 592
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	78 000	29 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	1 122	832
	<u>862 246</u>	<u>711 867</u>

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 121 445 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 117 858 KDT au 31 décembre 2004. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Emprunt Obligataire	40 000	22 000
Autres emprunts	12 424	16 859
Ressources étatiques	6 476	6 813
Mobilisation créances	562	562
Crédits partenariat	20 417	25 985
Crédit BIRD	6 601	6 692
Autres fonds extérieurs	33 411	38 368
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 554	579
	<u>121 445</u>	<u>117 858</u>

Note 13 : Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 45 575 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 40 298 KDT au 31 décembre 2004. Il s'analyse comme suit:

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	9 544	7 389 ⁽¹⁾
Comptes de régularisation	12 788	11 127
Créditeurs divers	9 840	8 032
Comptes exigibles après encaissement	13 403	13 750
	<u>45 575</u>	<u>40 298</u>

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ». Ce reclassement porte sur des provisions (pour un montant de 396 KDT en 2004 et 364 KDT en 2005) constituées pour couvrir des éléments d'actifs. Ces provisions présentées jusqu'à l'exercice 2004 au niveau de la rubrique « autres passifs » ont été reclassées à partir de l'exercice 2005 en déduction des autres actifs.

Note 14 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2005, le capital social du groupe s'élève à 50 000 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérés en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2005 s'élève à 157 111 KDT.

Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit:

Société	Capital	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat consolidé	Capitaux propres 2005
UBCI	50 000	94 958	39	4 796	149 793
U.T.L		1 855		2 855	4 710
U.G.F		23		-92	-69
ASSET		34		-19	15
MED		923		6	929
UTP		238		88	326
G.I.S		1 347		370	1 717
UNION		24		-83	-59
SICAV ALYSSA		-		0	0
SICAV SALAMBO		-35		4	-31
SICAV HANNIBAL		-87		6	-81
SICAV UNIVERS		-142		3	-139
TOTAL	50 000	99 138	39	7 934	157 111

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15 : cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2005 un montant de 202 923 KDT contre un solde de 177 941 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
En faveurs d'établissement bancaires et financiers	66 750	42 080
En faveur de la clientèle	136 173	135 861
Cautions fiscales	9 022	8 160
Cautions pour marchés	61 825	56 148
<i>En devises</i>	8 238	3 227
<i>En dinars</i>	53 587	52 921
Cautions douanières	22 605	22 176
Cautions diverses	36 007	39 332
<i>En devises</i>	19 352	19 100
<i>En dinars</i>	16 655	20 232
Obligations cautionnées	6 714	10 045
	202 923	177 941

Note 16 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 83 272 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 90 054 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	13 166	9 681
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	70 106	80 373
Ouverture de crédits documentaires	46 135	56 081
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	23 971	24 292
	83 272	90 054

Note 17 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2005, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 80 573 KDT.

Note 18 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	312	312
Maison du Banquier	161	253
	<u>492</u>	<u>584</u>

Note 19 - Garanties reçues

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	36 266	44 327
Garanties reçues des banques	79 502	57 607
Garanties reçues des banques résidentes	1 125	1 059
Garanties reçues des banques non-résidentes	78 377	55 248
Aval reçu sur emprunt obligataire	-	1 300
Nantissement titres	6 897	5 088
Garanties reçues de la clientèle	274 064	128 126
	<u>396 729</u>	<u>235 148</u>

La valeur des garanties reçues de la clientèle a augmenté au cours de l'année 2005 suite à l'augmentation des emplois et de la mise à jour du recensement des garanties reçues dans le cadre de la comptabilisation automatique au niveau du péta « garanties ».

IV - ETAT DE RESULTAT**Note 20 : Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 67 329 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 62 561 KDT au 31 décembre 2004. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	2 963	1 974
Produits sur opérations de crédit	58 621	54 311 ^(*)
Revenus assimilés	5 745	6 276 ^(**)
	<u>67 329</u>	<u>62 561</u>

(*) Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Intérêts et revenus assimilés » et « Autres produits d'exploitation ». Ce reclassement porte sur les intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel (un montant de 451 KDT en 2004 et 464 KDT en 2005). Ces intérêts étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Autres produits d'exploitation ».

(**) Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Intérêts et revenus assimilés » et « Commissions ». Ce reclassement porte sur les commissions perçues sur les cautions étrangères assimilées à des intérêts (un montant de 534 KDT en 2004 et 482 KDT en 2005). Ces commissions étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Intérêts et revenus assimilés ».

Note 21 : Revenus des activités de leasing

Le revenu des activités de leasing s'élève au 31/12/2005 à 7 220 KDT contre 7 458 KDT au 31/12/2004.

Note 22 : Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 18 139 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 17 050 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	14 777	14 249 ^(*)
Commissions de tenue de compte	2 333	2 508
Autres commissions	1 029	293 ^(**)
	<u>18 139</u>	<u>17 050</u>

(*) Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Intérêts et revenus assimilés » et « Commissions ». Ce reclassement porte sur les commissions perçues sur les cautions étrangères assimilées à des intérêts (un montant de 534 KDT en 2004 et 482 KDT en 2005). Ces commissions étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Intérêts et revenus assimilés ».

(**) Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières », « Commissions » et « Autres produits d'exploitation ». Ce reclassement porte sur :

- les différences de change sur les opérations monétaires (un montant de 147 KDT en 2004 et 219 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».
- des frais facturés à la clientèle (un montant de 11 KDT en 2004 et 10 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Autres produits d'exploitation » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Commissions ».

Note 23 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 929 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 6 788 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Produits sur opérations financières	4 707	4 014 ^(*)
Gain sur portefeuille titres commercial	3 222	2 774
	<u>7 929</u>	<u>6 788</u>

(*) Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières » et « Commissions ». Ce reclassement porte sur les différences de change sur les opérations monétiques (un montant de 147 KDT en 2004 et 219 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 24 : Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2005 un montant de 2 546 KDT contre 1 499 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant comme suit

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	1 840	1 008
Dividendes sur portefeuille participation	390	491
Plus value cession titres de participation	316	-
	<u>2 546</u>	<u>1 499</u>

Note 25 : Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 28 188 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 24 356 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 653	885
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	18 555	15 687
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	5 407	5 303
Charges assimilées	573	2 481
	<u>28 188</u>	<u>24 356</u>

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 710 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 8 932 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Dotations aux provisions	17 907	19 902
Décote sur créances restructurées	-	13
Reprises de provisions	(19 313)	(14 189)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	813	575
Créances radiées	13 383	2 647
Récupération sur créances radiées	(80)	(16)
	<u>12 710</u>	<u>8 932</u>

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 520 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 119 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Dotations aux provisions	585	282
Reprises de provisions	(65)	(163)
	<u>520</u>	<u>119</u>

Note 28 : Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 469 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 3 870 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Impôt exigible	2 526	4 224
Impôt différé	(57)	(354) ^(*)
	<u>2 469</u>	<u>3 870</u>

(*) Cf. 3.Modifications comptables

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2005, se présentent comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Résultat net (en KDT)	7 934	12 670
Tantièmes (en KDT)	-	(220)
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	7 934	12 450
Nombre d'actions ordinaires en circulation	10 000 000	9 955 520
Résultat par action (en dinars)	0,793	1,251

Note 30 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2005 un solde de 102 311 KDT contre 4 857 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Caisse	8 756	7 760
Timbres fiscaux	0	6
Banque Centrale (comptes ordinaires)	15 067	15 188
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	47	4
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	2 610	3 755
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	99 537	42 185
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	15 500	-
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	20 271	8 596
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	12 401	21 667
Chèques postaux	2	-
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	-	(86)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(1 864)	(3 122)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	0	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	0	(38 128)
Banques de développement	(26)	0
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(69 996)	(50 968)
Billets de trésorerie	0	(2 000)
	<hr/>	<hr/>
	102 305	4 857

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Exercice clos le 31 Décembre 2005**

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2005. Ces états financiers consolidés ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UBCI. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers consolidés. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés reflètent fidèlement, pour tout aspect significatif, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les nonnes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le apport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2005.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Tunis, le 28 avril

